

INITIATIVE POPULAIRE FÉDÉRALE «ALLÉGER LES IMPÔTS SUR LES SALAIRES, IMPOSER ÉQUITABLEMENT LE CAPITAL»



Publiée dans la Feuille fédérale le 03 octobre 2017; Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures: 03 avril 2019

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.), que:

La Constitution est modifiée comme suit:

Art. 127a Imposition du revenu du capital et du revenu du travail

- ¹ Les parts du revenu du capital supérieures à un montant défini par la loi sont imposables à hauteur de 150 %.
- ² Les recettes supplémentaires qui découlent de l'imposition à hauteur de 150 % au lieu de 100 % des parts du revenu du capital au sens de l'al. 1 sont affectées à une réduction de l'imposition des personnes disposant de petits ou moyens revenus du travail ou à des paiements de transfert en faveur de la prospérité sociale.
- ³ La loi règle les modalités.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton:		N° postal:			Commune politique:		Contrôle (laisser en blanc)	NE m'envoyez PAS d'infos (accrocher)
N°	Nom prénom (écrire à la main et si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)			Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite		
1.								
2.								
3.								
4.								
5.								
6.								
7.								
8.								
9.								
10.								

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote: **Sibel Arslan**, Rebgasse 1, Postfach 225, 4005 Basel, **Julia Baumgartner**, Hübel 6, 4414 Füllinsdorf, **Samuel Bendahan**, Chemin de Montmeilan 10, 1005 Lausanne, **Kevin Buthey**, Rue de Lausanne 34, 1700 Fribourg, **Marina Carobbio Guscetti**, Via Tamporiva 28, 6533 Lumino, **Martine Docourt**, Rue du Tertre 4, 2000 Neuchâtel, **Jonas Eggmann**, Breitstrasse 64, 4132 Muttenz, **Luzian Franzini**, Lerchenweg 6, 6343 Rotkreuz, **Tamara Funciello**, Bürglenstrasse 50, 3006 Bern, **Christian Gross**, Gerberacherweg 5, 8820 Wädenswil, **Nina Hüssler**, Müllerstrasse 48, 8004 Zürich, **Barbara Keller**, Alleeveg 22, 3006 Bern, **Margret Kiener Nellen**, Dorfstrasse 32, 3065 Bolligen, **Lewin Lempert**, Müllerstrasse 48, 8004 Zürich, **Christian Levrat**, Route des Colombettes 297, 1628 Vuadens, **Mattea Meyer**, Rosentalstrasse 24, 8400 Winterthur, **Pascal Pajic**, Pargherastrasse 7, 7000 Chur, **Mathias Reynard**, Rue de St-Germain 26, 1965 Savièse, **Laura Riget**, Via Urénn 14a, 6513 Monte Carasso, **Giona Rinaldi**, Bundesplatz 4a, 6003 Luzern, **Beat Ringger**, Eggenacherstrasse 24, 4663 Aarburg, **Pauline Schneider**, Côte 87, 2000 Neuchâtel, **Lorena Stocker**, Dorfstrasse 49, 6026 Rain, **Sabine Szabo**, Schwanden 55, 3054 Schüpfen, **Anna Vasiljevic**, Nydeggstalden 36, 3011 Bern, **Muriel Waeger**, Rue Pierre pertuis 16, 2710 Tavannes, **Cédric Wermuth**, Rotfarbstrasse 11, 4800 Zofingen

Le comité d'initiative se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires.

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les ____ (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Lieu: _____ Date: _____

Signature manuscrite: _____ Fonction officielle: _____

Sceau: